Lou Cigalou

Bulletin d'information aspiranais

L'édito du Maire

Avril-Mai-Juin - N° 10

Chères Aspiranaises, chers Aspiranais,

Le devoir d'un élu est de veiller à la sécurité de ses administrés.

C'est pour répondre à cet impératif que nous mettons tout en œuvre pour faire avancer les actions en cours.

Tout d'abord, Nous avons avancé sur « la participation citoyenne » avec une première rencontre avec les élus, les services de gendarmerie et les « voisins vigilants ». Des liens de proximité vont petit à petit se créer dans un même quartier et ce resserrement du lien social favorisera de fait une amélioration de la sécurité.

Dans ce même souci de veiller à la sécurité des Aspiranais, il a été entrepris des travaux de voirie.

C'est ainsi qu'aux abords du cimetière la réfection complète du mur de soutènement a été réalisée : un enrochement de pierres agrandit l'accès au cimetière et le sécurise en attendant la pose de barrières.

Ensuite, au niveau du Parking St Georges, c'est un ruisseau en souterrain qui a été créé pour permettre aux eaux pluviales de s'écouler sans obstruer la route départementale et sécuriser ainsi la circulation.

Dans ce même secteur, aux abords de la maison de retraite, la réalisation d'un mur de soutènement et de renforcement de la route est prévu dans les semaines qui viennent ainsi qu'un passage piéton le long du mur de la maison de retraite, en attendant des travaux de voirie en amont de cette route.

Comme vous avez pu le constater, Aspiran se modernise. Malgré les contraintes et ennuis de circulation que cela a pu engendrer, les réseaux électriques d'une partie de la commune seront bientôt enterrés. Cette opération présente plusieurs avantages : en plus de l'avantage esthétique et environnemental elle va aussi permettre un renforcement des réseaux pour une meilleure desserte.

Après les nombreuses périodes pluvieuses de cet hiver, les beaux jours arrivent, le soleil réveille la nature et l'herbe se remet à pousser !!

Il va falloir que chacun de vous se montre patient et indulgent avec les agents communaux. En effet, je vous rappelle que la commune est passée au niveau « zéro phyto, terre saine ». Cela signifie que, dans un souci de santé publique, la commune s'interdit tout emploi de désherbant. Le désherbage se fait donc manuellement et doit être renouvelé plus souvent ! De plus, si on veut être honnête avec soi-même, on doit reconnaître que l'herbe qui pousse n'est pas un ennemi mais participe plutôt à un certain embellissement de nos quartiers.

Je demanderais aussi à chacun de vous de ne pas tout attendre de la collectivité : c'est à nous tous de faire un effort en nous réappropriant le nettoyage de notre devant de porte. Le mieux, serait que chacun évite de laisser des saletés sur la voie publique, cela laisserait aux employés plus de temps pour s'occuper de l'embellissement du village.

Cette année 2017 est une année importante : c'est une grande année électorale : les 23 avril et 7 mai se dérouleront les élections présidentielles et les 11 et 25 juin les élections législatives. Même si le choix est difficile à faire, faites un effort, venez voter. C'est un devoir citoyen important, ne laissez pas la place à l'abstentionnisme qui profite souvent aux extrêmes : venez aux urnes vous prononcer et pour être sûr de pouvoir mettre votre bulletin dans l'urne n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité portant une photo et de votre carte d'électeur.

Votre Maire

Olivier Bernardi

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/01/2017

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande que la présentation de la clôture du budget 2016 soit ajoutée à l'ordre du jour.

Accepté à l'unanimité.

1 - Approbation à l'unanimité ***du compte rendu de la séance du 15 décembre 2016.***

2 – Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI).

Les différentes lois d'aménagement du territoire (NOTRe et Alur) prévoit le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes sous réserve du droit de véto des communes.

Ce transfert est donc pour l'instant optionnel : Ainsi, la loi Alur dispose que le transfert de compétence aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes intervient trois ans après la date de publication de la loi (soit le 27 mars 2017), sauf si un quart des communes représentant 20 % de la population s'y oppose dans les trois mois qui précèdent. En cas d'opposition des communes, le législateur a introduit une « clause de revoyure » selon laquelle le transfert de compétence est opéré, sous réserve du veto des communes exprimé dans les conditions susévoquées :

• Le premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI faisant suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires.

• Dans les trois mois suivant le vote en faveur de ce transfert que l'organe délibérant peut prononcer à tout moment.

Monsieur le Maire propose donc d'utiliser ce droit de véto et de s'opposer au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Clermontais. Adopté à l'unanimité.

3- Contrat « assistance technique assainissement » avec Le Conseil Départemental SATESE.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat qui nous lie à la SATESE pour le contrôle de la station d'épuration arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler sur la base de 0.70 cts par habitant soit 1383.20 € (population DGF : 1729 habitants). Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an, reconductible tacitement pendant 3 ans maximum. Adopté à l'unanimité.

4 - Point sur la clôture du budget 2016.

Madame Reverte indique que le budget 2016 a été clôturé en interne le 5 janvier 2016. Il ressort de la présentation que le cap des engagements financiers a été tenu.

Section fonctionnement : Dépenses : 964 703 €
Recettes : 1 274 452 €

Section investissement : Dépenses : 294 030 €
Recettes : 322 309 €

Une présentation détaillée sera validée par le vote du compte administratif après vérification des services de l'Etat.

Approuvé à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2017

1 - ***Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 11 janvier 2017.***

2 – ***Démolition de l'immeuble sis 5, rue de l'Eglise.***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure arrive à son terme et que la commission d'appel d'offre, réunie le 21 décembre 2016, a choisi l'entreprise JM Démolition pour un montant de 69 466,80 € TTC. Les travaux commenceront le 27/02/17 pour une durée de 8 semaines.

3 - ***GRTgaz : proposition d'acquisition d'une parcelle***.

Dans le cadre de leur campagne de régularisation de leurs postes, GRTgaz demande à la commune d'acquérir une superficie de 237 m² de la parcelle située route de Clermont l'hérault pour un prix de 400 €. Il sera mentionné dans le contrat de vente la servitude piétonnière de passage sur le bord de la parcelle. Votée à l'unanimité

4 – ***Vente d'une parcelle à un particulier***.

En date du 15 septembre 2008, suite à la demande faite par M. SABATIER pour l'acquisition de la parcelle A 359, le Conseil Municipal de l'époque a accepté par délibération en date du 15 septembre 2008, de vendre un bien répertorié vacant et sans maître au demandeur. Pour cela, il fallait d'abord que par voie notariale, le bien sus cité retombe dans le patrimoine de la commune. Sans explication rationnelle, la procédure engagée à l'époque, n'a pas été terminée. A ce jour, pour donner suite à la demande de M.SABATIER, il convient de relancer la procédure auprès de Maître ARNAL afin de pouvoir vendre le bien au demandeur. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de vendre la parcelle à 1 € du m² (2 fois l'évaluation des Domaines) avec les frais de reprise de dossier de 330 € ; le demandeur s'engageant à prendre à sa charge les frais notariés de la commune. Approuvée, 6 voix contre et 2 abstentions

5 - ***Demande de subvention à l'Agence de l'Eau*** pour l'extension du réseau assainissement, Rue du Faubourg/ Route de Paulhan.

Afin de pouvoir répondre favorablement à la demande de branchement au réseau d'assainissement, d'un administré, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention à l'Agence de l'Eau. Votée à l'unanimité

6 - ***Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau*** et du Conseil Départemental pour l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement. Après avoir mené à bien l'alimentation en eau du village, il convient maintenant de se pencher sur notre assainissement. Un cahier des charges a été établi avec 2 grands axes : le diagnostic et le schéma directeur. Pour cela, il nous faut demander une aide financière à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental qui subventionnent la démarche à hauteur de 70%. Le coût de cette étude diagnostic et schéma s'élève à 35 412 € TTC. Votée à l'unanimité

7– ***Nouvelles conventions pour l'instruction urbanisme avec la CCC.***

La CCC ne pouvant plus facturer à l'heure les permanences qui sont effectuées en mairie durant lesquelles l'instructeur reçoit le public, deux nouvelles conventions sont signées pour facturer cette prestation à la permanence. Votées à l'unanimité

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2017

1 - ***Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 13 février 2017***

2 –***Dégrèvements***

Madame Reverte indique que la commission du 13 février 2017 a validé la sincérité de 2 dégrèvements et demande au conseil de se prononcer favorablement sur les 2 cas suivants :

Cas A – Dégrèvement d'une facture de 26,98 € qui correspond à un solde de consommation d'une entreprise qui n'existe plus.

Cas B – dégrèvement de 20 % d'une facture de 3 123,76 € suite à une fuite d'eau sur un compteur jardin

Adoptés à l'unanimité

3 - ***Information du Maire concernant les contrats SAUR***

Les contrats pour « Mission d'assistance technique pour exploitation des installations d'assainissement » et « Prestation de service pour le matériel de protection incendie » sont à reconduire par attestation puisque leur validité est d'un an renouvelable par reconduction expresse d'année en année. Concernant le contrat « Entretien et surveillance des installations d'eau potable » une nouvelle convention sera proposée par la Ste SAUR après visite des nouvelles installations du Captage et réception des travaux de la Ste AQUADOC. Cela devrait être fait avant le prochain Conseil Municipal.

4 **- *Approbation des comptes de gestion***

Madame Reverte rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. On y retrouve une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier du Trésor Public et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Les résultats des comptes de gestion étant en tout point conformes aux comptes administratifs sont soumis au vote

– Compte de gestion de la commune. Adopté à l'unanimité

– Compte de gestion du service de l'eau. Adopté à l'unanimité

– Compte de gestion du service assainissement. Adopté à l'unanimité

5 **- *Approbation des comptes administratifs***

Madame Reverte rappelle que les comptes administratifs sont la clôture des exercices budgétaires de l'année 2016 ; ils retracent et rapprochent les prévisions et autorisations inscrites aux budgets et présentent les résultats comptables de l'exercice.

Monsieur le Maire quitte la séance quand le compte administratif est soumis au vote.

– *Compte administratif de la commune*. Adopté à l'unanimité

Résultats 2016 : Excédent sans les reports: 336 403,56 €

– *Compte administratif du service de l'eau* Adopté à l'unanimité

Résultats 2016 : Excédent sans les reports : 151 545,47€

– *Compte administratif de l'assainissement* Adopté à l'unanimité

Résultats 2016 : Excédent sans les reports : 39 072,40 €

6 - ***Vote des budgets***

- Budget Primitif 2017 de la commune

Madame Reverte indique que selon le débat d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du CM du 13 février 2017, la commission des finances a travaillé sur les axes définis et propose, comme chaque année, un budget de fonctionnement en excédent qui permet de contrôler au plus juste les dépenses et les recettes.

Il est précisé que l'évolution des dépenses budget de fonctionnement est due au prochain achat en leasing d'un tracteur neuf, aux dépenses de personnel qui progressent en fonction de l'âge du personnel, à la réévaluation des points indiciaires, à la hausse de plusieurs cotisations sociales et retraite (CNRACL IRCANTEC, vieillesse).

Un zoom particulier est présenté sur la démolition de la maison sise 9, rue de l'Eglise et de son imputation budgétaire.

L'évolution des ressources de fonctionnement est plutôt stable mais incertaine. Nous prévoyons une baisse de la DGF de 20 000 € pour 2017 qui serait compensée par des dotations de péréquation.

A l'investissement, notre cap est maintenu en fonction de notre épargne nette qui nous permet chaque année d'autofinancer 150 000 € d'équipements publics (hors subvention d'investissement). Nous ouvrons cette année une enveloppe de 10 000 € pour commencer à travailler sur l'aménagement du centre ancien et des entrées du village. Pour continuer notre action en faveur de l'aménagement durable et des économies d'énergie, nous proposons aussi d'allouer 10 000 € à l'éclairage public…

Fonctionnement:	- dépenses :	1 443 672,28 €
	- recettes :	1 809 051,02 €
Investissement:	- dépenses :	785 762,91 €
	- recettes :	785 762,91 €
Total du Budget :	- dépenses :	2 229 435,19 €
	- recettes :	2 594 813,93 €

Adopté à l'unanimité

- Budget Primitif Service de l'eau

Pas de remarques particulières sur ce budget, si ce n'est qu'il est proposé d'ouvrir une enveloppe de 400 000 € en section d'investissement sur la mise en conformité des réseaux du centre du village

Exploitation:	- dépenses :	617 217,94 €
	- recettes :	887 814,37 €
Investissement :	- dépenses :	634 130,80 €
	- recettes :	500 430,56 €
Total du Budget :	- dépenses :	1 251 348,74 €
	- recettes :	1 521 945,17 €

Adopté à l'unanimité

– Budget Primitif de l'Assainissement

Pas de remarques particulières sur ce budget, si ce n'est qu'il est proposé d'ouvrir une enveloppe de 172 000 € en section d'investissement sur la rénovation du réseau d'assainissement de la Garelle et une enveloppe de 35 000 € sur le schéma directeur d'assainissement de notre village.

Exploitation :	- dépenses :	271 487,58 €
	- recettes :	341 735,33 €

Investissement :	- dépenses :	309 700,10 €
	- recettes :	309 700,10 €
Total du budget:	- dépenses :	581 187,68 €
	- recettes :	651 435,43 €

Adopté à l'unanimité

7 - ***Vote des taxes***

Cette année encore, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les différentes taxes en vigueur. Il n'y aura donc pas d'augmentation d'impôts de la part communale. Les taux fixés en 2016 sont reconduits pour 2017 :

- Taxe d'habitation à 12,46 %
- Taxe foncière (Bâti) à 22,80 %
- Taxe foncière (Non Bâti) à 82,34 %

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

Mutuelle village

Une mutuelle communale, l'idée est simple, pourtant il fallait y penser. La tendance des achats groupés pour faire baisser les prix, déjà existante au niveau des énergies, s'étend désormais au domaine de la santé.

Une mutuelle communale est une complémentaire santé qui s'adresse à tous les habitants d'une commune ce qui permet de bénéficier de meilleures prestations (garanties) et de tarifs plus attractifs, plus compétitifs ! Tout le monde mérite d'être bien soigné et cela à moindre frais.

Depuis le 1er janvier 2016, à travers l'accord national interprofessionnel (Ani), toutes les entreprises sont obligées de proposer à leurs salariés une complémentaire santé. Ce qui fait craindre à certains un renforcement de la précarisation des retraités, des demandeurs d'emplois et des professions libérales. Dans ce contexte, l'idée de mutuelle communale prend tout son sens.

En France, près de quatre millions de personnes n'ont pas accès à une complémentaire santé pour des raisons financières. Selon les contrats établis et le nombre d'habitants intéressés, la mutuelle de village permet des réductions de tarifs de 30 à 70 % par rapport à des contrats classiques. Les petits villages de centaines d'habitants comme de plus grosses villes se lancent ou s'intéressent à la mutuelle de village. Alors pourquoi pas nous ?

Vous trouverez, inséré dans le bulletin, un coupon réponse sur papier libre que nous vous demandons de rapporter en mairie une fois rempli. En fonction du nombre de personnes intéressées les démarches seront entreprises pour avoir une solution avant la fin de l'année.

Avis de la mairie

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

Cette enquête, réalisée du 2 mai au 24 juin 2017 vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez

ENQUÊTE: GESTION DES DÉCHETS

Le Syndicat Centre Hérault enquête afin de mieux gérer vos déchets sur le territoire

Nous avons établi des bâches sur les colonnes de tri avec des émotions différentes sur plusieurs communes et nous souhaitons avoir l'avis des usagers afin de nous aider dans notre démarche. De nouvelles colonnes seront ensuite installées avec un imprimé sélectionné.

Cette enquête vise l'amélioration des pratiques de collecte et de gestion des déchets recyclables.
Nous sommes soucieux de recueillir votre avis. Cette enquête n'a aucun but commercial et vos réponses seront traitées de façon anonyme et purement statistique.

Afin de nous aider dans notre démarche, merci de répondre au questionnaire en allant sur le lien ci-dessous. Cela ne vous prendra que 5 minutes..
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfQBNJClxYUD4v8jbLnNUS7XQOoaC37jxSmil_7zlctlg4rGA/viewform

D'avance merci !!

Service Animation Territoriale & Communication
Syndicat Centre Hérault Route de Canet 34800 Aspiran Tél. 04 67 88 18 46

TRAVAUX

Une nouvelle liaison électrique souterraine pour Aspiran

La C.E.S.M.L. construit une nouvelle liaison électrique souterraine HTA avec la commune d'Aspiran, en coordination avec la municipalité, et l'agence départementale Cœur d'Hérault.

Les travaux ont débuté en **Février 2017**, au niveau du lotissement **« La Condamine »**, et se poursuivent **Rue du Faubourg (RD130)** où la circulation est alternée. Ils se termineront **Place du Four en Avril 2017**.

La commune d'Aspiran bénéficiera ainsi d'une amélioration de la desserte électrique et de la qualité des services grâce à ce bouclage HTA souterrain.

Les riverains concernés par ces travaux ont été informés par courrier 15 jours avant le début du chantier.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme à long terme d'amélioration de la qualité de desserte, ils complètent ceux réalisés en 2013.

Cette phase de travaux, réalisée en partie par l'entreprise locale SPIE, mandaté par la C.E.S.M.L. représente la pose de **0,7 km de réseaux souterrains HTA** ainsi que la **dépose de près de 1,8 km de réseaux électriques aériens.** Dix poteaux seront supprimés, ce qui aura un impact esthétique et environnemental très positif sur la commune.

Ce chantier d'un montant total de 130.000€ est financé sur les fonds propres de la C.E.S.M.L.

La C.E.S.M.L. prie les utilisateurs de ces voiries de l'excuser pour les éventuels désagréments causés et les remercie de leur compréhension.

Contacts chantier :

Gérard Chalier 06 07 32 66 78 ou Claude Valette 06 76 03 79 60

SYNDICAT CENTRE HÉRAULT : LA NOUVELLE DÉCHETTERIE

Dans le cadre de la réhabilitation et la réorganisation de son réseau de déchetteries, le Syndicat Centre Hérault, en charge du traitement des déchets sur le territoire des Communautés de communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault et du Lodévois et Larzac, a remplacé la déchetterie d'Aspiran par une plus grande, conforme aux nouvelles normes;

Ce nouvel équipement est l'occasion pour les habitants de prendre de bonnes habitudes de tri pour leurs déchets occasionnels.

Cette nouvelle déchetterie, qui se trouve juste à côté de la précédente, est ouverte depuis le lundi 27 février. Elle est plus spacieuse. D'une surface de 8 400 m2, elle est deux fois plus grande que l'ancienne.

Pour le dépôt et la collecte des déchets, le Syndicat Centre Hérault a choisi de concevoir la déchetterie en casiers ce qui en fait la quatrième de ce modèle sur le territoire.

La déchetterie d'Aspiran offre ainsi un équipement neuf et sécurisé aux usagers pour tous leurs déchets occasionnels autres que les déchets ménagers : végétaux, gravats, bois, déchets chimiques et électriques, encombrants, etc. Les apporter en déchetterie est un geste citoyen qui permet de les recycler ou de les faire traiter par des entreprises spécifiques lorsqu'ils sont dangereux pour l'environnement et la santé.

En cas de doute sur le tri, on peut compter sur le professionnalisme des agents de déchetteries qui conseillent et encadrent les usagers pour faciliter leurs dépôts.

Fouilles archéologiques

L'objectif de la fouille programmée de l'atelier de potiers antique de L'Estagnola qui a commencé en 2014 est d'étudier de façon exhaustive et extensive un centre de production d'amphores vinaires d'époque gallo-romaine situé sur la berge de la rive droite de l'Hérault.

L'atelier fonctionne pendant un laps de temps assez court, une génération (fin du Ier s. ap. J.-C./déb. du IIe s.) et a produit exclusivement des amphores à vin, des tuiles et un peu de céramique à pâte claire. En 2016, l'opération a permis d'achever le dégagement de la fosse d'accès de deux grands fours et des vestiges de bâtiments.

A la fin de la campagne 2016, un sondage manuel réalisé à proximité de la berge de l'Hérault a entraîné la mise au jour d'une portion de mur antique et de niveaux archéologiques en place.

La campagne de fouille qui débutera au début du mois de juillet 2017et s'achèvera 4 semaines plus tard aura pour but de dégager cette construction et d'en étudier la nature et la fonction : s'agit-il comme nous le pensons d'un entrepôt lié à la navigation sur le fleuve ou bien de l'habitation des potiers de l'atelier voisin ?

Comme pour les campagnes précédentes, cette opération bénéficie des financements de l'Etat (Ministère de la Culture, CNRS), de l'Université Paul Valéry-Montpellier 3 et du Conseil du département de l'Hérault. Elle est soutenue par la municipalité d'Aspiran qui met à la disposition des archéologues, une partie des anciennes écoles.

Une journée Portes-Ouvertes sera proposée au public le vendredi 21 août avec 3 visites : à 9H, à 11H et à 17H30.

Le chantier est ouvert aux bénévoles de plus de 15 ans et en particulier aux Aspiranais.

Pour tout renseignement : stephane.maune@cnrs.fr

Si on parlait « perle de culture »?

Noely N., une perle venue du fin fond de l'Hérault

Noely N., une jeune femme comme les autres qui a réussi à combiner son travail d'infirmière, de maman et d'auteure avec brio.

Ayant toujours vécu à Aspiran, Noely N. quitte son village natal pour faire ses études d'infirmière à Avignon. Trois ans d'études et un diplôme plus tard, elle retourne à Montpellier avec de lourds bagages qui lui permettront de réaliser un parcours professionnel brillant. Là-bas, elle fait preuve d'une polyvalence à toute épreuve et finit par trouver sa voie dans un poste d'infirmière libérale.

Sa droiture et sa persévérance lui ayant permis d'accomplir ses projets professionnels, elle décide alors de se lancer dans une aventure folle.

Une aventure qui lui était comme destinée, et qui s'est imposée à elle de manière très naturelle : l'écriture.

Elle se joint alors aux auteures de la maison d'édition Lips & Roll pour écrire un roman à plusieurs plumes : Mila & Aden. C'est alors le début du périple de l'artiste Noely N.

Sa plume se glisse parfaitement au milieu de celle des autres auteures, Noely N surprend avec des idées très intéressantes et une plume radieuse. C'est pourquoi Lips & Roll Éditions décide de publier sa première nouvelle : Noël & Mojito, une « Gourmandise de Noël ». Dans le cadre d'un projet mené par la maison d'édition, les écrivaines ont rédigé un lot de petites nouvelles pour plonger ses lecteurs dans une ambiance festive et familiale, digne des fêtes de fin d'année.

Le 11 janvier 2017, elle sort son premier roman SACRIFICE.

Sa notoriété prend alors un tout autre sens. Sacrifice devient le best-seller du moment et Noely N., une auteure prisée. Nous pouvons le résumer brièvement ainsi : « Elle aime la vie, lui la mort. Elle veut mourir, lui la sauver. Que le meilleur gagne… ».

Une intrigue mystérieuse et une ambiance saisissante, un cocktail détonnant qui a plu à des milliers de lecteurs.

Elle sortira le 19 avril 2017 prochain son second roman : MA BELLE CAMÉE, dans la collection Dark également, qui semble être un univers tout à fait façonné pour elle.

Noely N. a tout simplement une imagination foisonnante qui lui a permis de créer un lien indéfectible avec ses lecteurs.

Retrouvez ses romans ici : https://www.lipsandrolleditions.com/dark

Aujourd'hui, Noely N. a bien sa place parmi les auteures Lips & Roll.

Aspiran a donc élevé une jeune prodige, qui connaît aujourd'hui un succès digne de rendre fière sa ville natale, ainsi que sa maison d'édition !

Quiz: La reconnaissez-vous?

BIBLIOTHÈQUE

Place du Peyrou
34800 ASPIRAN
Tél : 04.67.96.50.11 (mairie)
E.mail : bibliotheque-aspiran@orange.fr

ADULTES	
LUNDI	9H30 à 11H45
MERCREDI	10H à 12H
	17H à 18H
VENDREDI	9H30 à 11H45
ENFANTS	
MERCREDI	14H à 17H

VACANCES SCOLAIRES	
ADULTES	
Horaires habituels	
ENFANTS	
MARDI	14H à 17H
MERCREDI	14H à 17H

La bibliothèque propose des activités pour vos enfants certains mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

- ***Ateliers gratuits pour les enfants de 4 à 12 ans***

Vos enfants seront reçus par Magali et Patricia pour des activités récréatives

- *Atelier Carnaval de 14h à 16h* : Lundi10 Avril 2017 et Mercredi 12 Avril 2017
- *Déguisement + Goûter de 14h à 16h*: Vendredi 14 Avril 2017

Nombre de places limité Inscription à la bibliothèque conseillée

- ***Lectures théâtre « Les C'est Nous »***

1 fois par mois des lectures avec le groupe de théâtre

- Mercredi 19 avril
- Mercredi 17 mai
- Mercredi 14 juin

Rappel des tarifs de l'adhésion annuelle

- 10 € par adhérent adulte
- 5 € pour demandeur d'emploi (si justificatif)
- Gratuit pour les enfants et les moins de 18 ans

La troupe de théâtre d'Aspiran a grand besoin, d'une façon urgente, de personnes pour s'occuper des costumes, des décors, de la gestion des spectacles…
Vous ferez ainsi partie de la troupe, car une troupe de théâtre est avant tout une équipe.

Nous avons, pour l'instant, deux pièces à notre répertoire.

« *Elles se marièrent et eurent beaucoup d'emmerdes…* » que vous pourrez voir le 20 mai et « *L'Atelier* » que nous jouerons certainement en fin d'année.

Venez nous rejoindre, nous avons besoin de vous.

GROUPE MÉMOIRE

Le Groupe Mémoire prépare son exposition annuelle qui aura lieu à la Chapelle des Pénitents

« Deux serviteurs de l'Empire

Jean-François Curée – Jean-Pierre Issert »

(Apparentés à la famille de François Bonnéry)

L'un J.F. Curée fut député puis sénateur pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, il fit voter le passage du Consulat à vie à un Empire héréditaire.

L'autre J.P. Issert recruté comme simple soldat en 1805 participa aux guerres napoléoniennes jusqu'en 1815. Il termina sa carrière avec le grade de capitaine.

Inauguration le vendredi 21 juillet 2017

Visites du samedi 22 juillet au samedi 5 août inclus.

Comme chaque année une brochure, en vente lors de l'exposition, complètera celle-ci

Les Placettes d'Aspiran *(Article écrit par Pierre Durand)*

Je ne vais pas faire l'historique d'Aspiran car le groupe mémoire l'a souvent fait dans ses expositions. Je reprendrai simplement pour les nouveaux arrivants qu'Aspiran était un village fortifié avec des remparts en forme circulaire et 4 portes pour accéder au village. La première se situe à l'Est (porche de la Grand Rue), la deuxième au Sud - Ouest (porche de l'enfer), une autre au Nord (porte de Cers , Jeu de Ballon) et enfin une dernière à l'Ouest (Chapelle des Pénitents).

Il y avait également la Tour du Roi (la prison) située dans la rue de la Tour. Il ne reste qu'une petite partie de cette dernière avec une meurtrière tournée vers le Jeu de Ballon, mais une maison cache sa visibilité depuis la rue.

C'est entre le 18ème et le 19ème siècle qu'on a vu naitre de nouveaux quartiers : le Faubourg, les Aires, le Chemin Neuf et Souville. Le pont sur la Garelle entre le Faubourg et le Monument aux morts a été construit en 1885 et le pont du Chemin Neuf a été construit, dans la même période, par l'entreprise Sicard de Paulhan en sous-traitance.

Pour revenir au centre du village, quand on reprend le plan cadastral napoléonien, on s'aperçoit qu'Aspiran avait 3 places : le Peyrou, la place (dit la Placette) entre la Grand Rue et la rue de l'Enfer, et la petite place derrière l'Eglise.

De nouvelles places sont apparues à partir de 1950, une des premières a été créée à la jonction de la rue du Four et de la rue de la Tour, elle est d'ailleurs coupée en deux, une partie est au niveau de la rue du Four et l'autre au niveau de la rue de la Tour où un acacia a été planté, à l'époque, par Théophile Martin: elle porte le nom de « Place du Four ».

Quelques années plus tard, dans la rue Las cours, des maisons se sont écroulées et d'autres menaçaient de suivre. Le conseil municipal de l'époque (Maire Paul Duviols) a pris la décision de tout démolir et de faire une place. Aujourd'hui, à l'initiative du groupe mémoire (que l'on peut féliciter) cette place porte le nom du Lieutenant-colonel Emile Journet, grand résistant. A la même époque, une autre placette voyait le jour entre la Grand-Rue et la rue de la Frage, toujours pour les mêmes raisons.

Aux alentours de 1960, sous la municipalité de M. Arnal du Curel, c'était au tour de la rue du Rec de voir s'écrouler des maisons, ceci a donné lieu à la création de deux placettes, séparées par les maisons restantes.

C'est en 1975 que la dernière place a été créée Rue de la Tour, suite à l'écroulement de différentes maisons dans les années 60; seule une maison, qui était habitée, n'est pas tombée. Le conseil municipal de l'époque (d'abord avec M. Montagne puis M. Peyras) a dû trouver une solution pour reloger le propriétaire de cette maison. Au départ, cette place servait de boulodrome.

Avant de construire toutes ces places, il a fallu que les municipalités retrouvent les propriétaires des maisons inhabitées, ce qui n'était pas évident. Certaines de ces maisons étaient inoccupées depuis de nombreuses années. Il y avait même des maisons pour lesquelles les successions n'avaient pas été faites depuis plusieurs générations. Une grande partie a été régularisée à force de persévérance par toutes les municipalités concernées.

Mais il faut savoir que sur ces places, il y a des devants-de-portes privés (peu nombreux) qui sont attenants aux maisons habitées, un accord verbal avait été passé entre la Mairie et les propriétaires concernés. Selon cet accord, il était stipulé que ces devants-de-portes ou même terrain, selon le cas, restaient à la disposition de la commune car cette dernière avait effectué les travaux gratuitement. Il semblerait qu'aujourd'hui, avec les ventes des maisons, ce ne soit plus le cas. On doit reconnaitre que ces places ont donné une plus-value aux maisons environnantes, mais surtout elles ont permis aux voitures de circuler et de pouvoir stationner.

EN PAYS D'OC

Abril *es* de trenta, mas quand ploguèsse trenta un farià pas mal a degun

Avril a trente jours mais s'il en pleuvait trente et un, cela ne ferait de mal à personne

Pichòta pluèja d'abriu fa bèla meisson d'estiu

La pluie d'avril prépare une bonne récolte de grain

Borron de mai, claufis lo chai

Bourgeon de mai remplit le chai

Tant que mai es pas à vint e uèit, l'ivèrn es pas cuèit

Tant que mai n'est pas au 28, l'hiver n'est pas fini

Le saviez-vous ?

« ***Jorget, Marquet, Tropet e Croset son los quatre cavalièrs*** »

Dans les régions méridionales, les dernières gelées printanières ont lieu en avril, d'où les dictons de saints météorologiques appelés déjà par Rabelais « saints gresleurs, geleurs et gasteurs de bourgeons ».

Dans le Midi de la France, on invoque les Saints cavaliers ou Saints Chevaliers : saint Georges (23 avril), saint Marc (25 avril), saint Eutrope (30 avril), saint Philippe ou fête de la Sainte Croix (3 mai) et saint Jean Porte Latine (6 mai).

Leurs noms ont des diminutifs en langue d'Oc : *Jorget*, *Marquet*, *Tropet*, *Philippet*, *Crozet* et *Joanet*.

Le dicton « Marquet, Georget et Philippet sont trois casseurs de gobelets » signifie que la grêle ces jours–là est néfaste pour la vigne, donc aux gobelets de vin.

À Béziers, on craint plus particulièrement saint Georges, saint Marc et saint Aphrodise. Un dicton concerne deux d'entre eux : « Saint-Georges et Saint-Marc sont réputés saints grêleurs ou saints vendangeurs. »

Dans le Gard, les quatre cavaliers (correspondant au dicton dialectal « Jorget, Marquet, Croset e Tropet son de maissants garçonets ») sont souvent confondus avec les saints de glace.

La période des Saints cavaliers va généralement du 23 avril au 6 mai alors que la lune rousse va généralement du 5 avril au 6 mai.

Avis du « Service de l'Etat civil »

Dans l'Almanach 2016 il a été oublié de signaler 2 évènements qui ont touché deux familles d'Aspiran: l'un joyeux puisqu'il s'agit de la naissance d'un petit Aspiranais, l'autre triste puisqu'il s'agit d'un décès.

- Le ***13 mai 2016*** disparaissait ***Louis Ondedieu***, Aspiranais de longue date, qui habitait au lotissement du Camp de l'Hort. Il manquera beaucoup à ses proches.

- Le ***9 juin 2016,*** naissait chez ***Claire Mépal et Yvon Rodriguez*** le petit ***Iker***. Attendu par son grand frère Unax, Iker est venu au monde à la maison , à Aspiran, en présence de Julie, la sage-femme. Bienvenue au nouvel Aspiranais!

Pour éviter de tels oublis, il est recommandé aux personnes qui souhaitent faire figurer une naissance, un mariage ou un décès dans l'Almanach de s'assurer auprès du secrétariat de la Mairie si le formulaire d'autorisation a bien été rempli.

APE Jean de la Fontaine

- Les **27 et 28 avril** devant l'école:

Vente de plantes fleuries pour fêter l'arrivée du printemps

- Le 11 juin, de 9H à 18H, sur le parking Saint-Georges: ***Exposition de voitures sur le thème des USA***

Vous pourrez y admirer camions, voitures, motos….

Vous pourrez aussi participer à une des animations avec cette année une initiation à la danse country.

Vous aurez aussi la possibilité de partager un repas sur place.

Nous espérons vous voir nombreux pour votre plaisir et pour les enfants !

BOOSTER KIDS

L'Association BOOSTERKIDS vous propose :

1/Stage d'anglais ludique enfant durant tout l'été:

Du lundi au vendredi de 10h à 12h dans un lieu adapté aux enfants

Apprendre le vocabulaire d'une langue étrangère à l'aide de chansons, de jeux, de fabrication de pâtisserie, de vidéo…

Dès 4 ans. Places limitées. Tarif : 27 € la semaine

2/ Stage de remise à niveau :

Fin août : 2h/ jour pendant 5 jours

(Niveau primaire + collège)

Pour que votre enfant aborde la rentrée de manière sereine, nous vous proposons :

- De revoir les fondamentaux,

- De reprendre confiance en soi,

- D'approfondir ses acquis.

Tarif : 52 € la semaine

3/ Cours anglais pour adultes

Discussions autour d'un thème, tea time, explication grammaticale : JOIN US !!

Tarif : 22 €/ mois

Inscriptions : 06.21.35.31.87 ou 04.67.44.41.17

La Petite Compagnie d'Aspiran continue son petit bout de chemin.

Sa devise: « partager des moments tous ensemble en privilégiant des échanges intergénérationnels »

Après les animations anniversaire à l'EHPAD G.Soulatges, il y a eu les ateliers créatifs pour les enfants, les ateliers « pâte à sel » et « fleurs de papiers » et les 2 goûters récréatifs pour les seniors .

Vous pouvez constater que nous ne chômons pas. Nous avons eu cette année le privilège de préparer le char de La REINE et des dauphines que vous pourrez voir défiler le ***samedi 22 avril***. Elles ont été élues par le hasard sous l'œil vigilant de nos 5 marraines: Maryse, Pierrette, Bernadette, Clémence et Laureen.

Un grand merci à vous tous et toutes qui dans l'ombre nous aident à préparer ce

Toutes ces petites mains sont d'un grand soutien car c'est un travail de fourmis que de préparer toutes ces fleurs à temps pour la sortie des chars. Je ne m'aventurerai pas à toutes les nommer, de peur d'en oublier.

Nous organisons ***un repas dansant le jeudi 11 mai*** avec JULIEN qui a déjà conquis le cœur de ces dames lors de son premier passage à notre goûter.

Merci à Jean-François, Bernard, Christine ,Corinne mes aides lors des manifestations. Nous espérons vous voir nombreux pour partager ce moment convivial dans notre village. N'oubliez pas de vous inscrire auprès de Christine 06.99.82.29.68 (attention, places limitées).

Et nous vous disons à très bientôt pour d'autres moments festifs.

La Présidente Christine DELORD

LA PETANQUE

Le premier trimestre de la saison de La Pétanque Aspiranaise se termine bien.

Après avoir redémarré l'activité de l'école de pétanque et fort de constater une augmentation de nos enfants, les champions de secteur doublette sont Aspiranais, Mathieu Bary et Yohan Phalip, issus de l'école de pétanque aspiranaise. Lors de cette compétition le club a engagé une équipe féminine.

- Le deuxième trimestre voit la participation du club à *l'inter village, tous les mardis et jeudis, du 21 mars au 22 juin.*

- Les *éliminatoires de secteur triplette vétérans* auront lieu le 4 avril; le club engage 5 équipes.

- Le 22 avril aura lieu *le championnat doublette mixte*, le club espère engager 4 équipes.

- Le 29 avril aura lieu à St Pargoire, *les éliminatoires de secteur triplette,* le nombre d'équipes engagées n'est pas encore fixé.

- Le samedi 13 mai aura lieu le *deuxième concours fédéral* à Aspiran. Pour souvenir, le premier concours a réuni, sur les installations communales 80 équipes, soit 240 joueurs.

- Le dimanche 21 mai aura lieu la *première journée club* réservée aux licenciés et membres de l'association. Il n'est pas trop tard pour adhérer au club !

- L'évènement de la saison 2017 se situera le week-end du 3 et 4 juin. ***Le premier concours régional d'Aspiran.***

La compétition débutera le samedi 3 à 15 heures pour se terminer le dimanche 4 à midi. L'après-midi le challenge Guy Ribot et un concours féminin clôtureront cette compétition, qui devrait réunir en un week-end de bons et de très bons joueurs de boules, un beau spectacle en perspective.

- *A noter notre présence au championnat des clubs*, avec 4 équipes, une en 1°, une en 2° et deux équipes en 4° division à partir du 19 mai.

- Puis viendra la partie festive et amicale du club avec les ***brasucades***, une le 1° juillet et une le 29 juillet. A noter également les dates du 14 Aout et 26 aout pour les deux autres brasucades.

- Un *concours fédéral* aura lieu le 21 juillet.

Voilà la présentation d'un deuxième trimestre bien rempli. Il y a généralement toujours quelqu'un au club les après-midi pour vous fournir tous les renseignements qui serez nécessaires pour rejoindre nos activités.

Sportivement et amicalement.
Le bureau de la Pétanque Aspiranaise

L'Hameçon indépendant

Dates à retenir:

- 20 Mai: concours jeunes à BELARGA
- 27 Mai: lâcher de truites à BELARGA
- 10 Juin: lâcher de truites et petit déjeuner à ASPIRAN
- 24 Juin: lâcher de truites et repas à TRESSAN

FC ASPIRAN

***Dates des matches à domicile*:**

-Dimanche 30 avril à 15H:
Aspiran FC / Vendemian FC

- Dimanche 30 avril à 11h45:
Aspiran Fc 2 / Vailhauques FC

- Dimanche 28 mai à 11H45:
Aspiran Fc 2 / Etoile Sportive Sète

N'oubliez pas !

C'est le ***jeudi 4 mai, de 18h à 20h,*** à la Chapelle des Pénitents, qu'aura lieu l'enregistrement de l'émission diffusée tous les jours sur Radio France Hérault à 12h30.

Celle enregistrée à Aspiran sera diffusée la semaine du 15 au 19 mai. Toute la population est invitée à participer à ce rendez-vous convivial. Ce jour-là, l'animateur de l'émission, Philippe Montay, aura besoin d'une dizaine de « volontaires » pour se prêter au jeu des questions posées sur l'histoire, la culture, le tourisme et le patrimoine de notre département.

On attend les candidatures avec impatience! Elles peuvent être déposées au secrétariat de la mairie dès aujourd'hui !!

Midi Libre

Aspiran a un nouveau correspondant Midi Libre dont voici les coordonnées : Bernard Carlier

midilibre.Aspiran@gmail.com

06 08 04 54 32

N'hésitez pas à le contacter pour communiquer sur vos associations et pensez à consulter les informations les plus récentes de notre village à l'adresse:

http://www.midilibre.fr/herault/aspiran/

Lou Cigalou

Mairie d'Aspiran
Place du Peyrou
34800 Aspiran

Heures d'ouverture :
Tous les matins du lundi au vendredi
de 9h à 12h

et les après-midi
Le lundi de 16h à 18h30
et
Le mercredi de 16h à 18h

Téléphone :
04 67 96 50 11

Télécopie :
04 67 96 54 57

Courriel / e-mail:
mairie-aspiran@orange.fr

Directeur de la publication :
Olivier BERNARDI

Rédaction :
Simone LERCH
Corinne SAVY
Christine DELORD

Réalisation maquette
&
Mise en page
Bernard CARLIER
Simone LERCH

Contact Cigalou
lecigalou@hotmail.com

Impression :
Mairie Aspiran

Dépôt légal : à parution

N°ISSN :
21288565

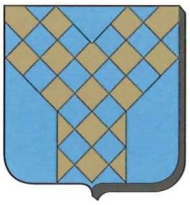

Agenda

Avril

14 - Assemblée Générale du Comité des Fêtes
22 - Carnaval
22 - Championnat doublette mixte
30 - 11h45 et 15h: Matches de foot à domicile

Mai

4 - 18h: Chapelle des Pénitents
Enregistrement de l'émission radio « Super Hérault »
11 - 12h: Chapelle des Pénitents
Repas dansant avec l'orchestre « Julien »
Réservations au 06 99 82 29 68
13 - 2ème concours fédéral de pétanque
20 - L'hameçon indépendant:
Concours jeunes à Belarga
20 - 20h15: Chapelle des Pénitents
Pièce de la troupe « Les c'est nous »
Réservation au 06 71 18 93 71
21 - Journée Club Pétanque
27 - L'hameçon indépendant:
Lâcher de truites à Belarga
28 - 11h45: Match de foot à domicile

Juin

3 et 4 - Concours de pétanque régional
11 - Exposition de voitures au Parking St Georges
21- Fête de la musique sur la place du Peyrou
24 - L'hameçon indépendant:
Lâcher de truites et repas à Tressan

A venir

1 et 29 juillet: Brasucades
13 juillet - Repas du village
14 et 26 août: Brasucades
21 août: Fouilles archéologiques
Journée « Portes Ouvertes » avec 3 visites :
à 9H, à 11H et à 17H30.